

## Contrat Local de Prévention et de Sécurité 2008 - 2010

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** La Ville de Besançon est fortement engagée dans la politique locale de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité. Depuis 1997, année de création de l'Observatoire de la Sécurité, cet engagement est formalisé dans le contrat passé entre la Ville, la Préfecture et une vingtaine d'institutions locales : le Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS).

Globalement ce travail partenarial a permis une baisse constante et régulière de la délinquance à Besançon, avant même qu'un mouvement de même type ne soit mesuré au niveau national. Cependant le diagnostic partagé et partenarial réalisé en 2006 laisse apparaître des évolutions qui invitent à poursuivre ce travail, d'autant plus que la sécurité demeure une préoccupation des habitants.

Tout en reconnaissant le rôle de l'Etat, garant de la sécurité publique, la Ville de Besançon joue un rôle de pilote actif dans la dynamique locale en veillant à répondre aux besoins des habitants.

Ainsi, en réaction aux violences survenues en France en novembre 2005, le Maire de Besançon a proposé la mise en œuvre d'un plan d'action municipal pour vivre en tranquillité dans la ville.

Le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de juin 2006 a dressé le bilan de l'action menée dans le cadre du contrat 2003-2005. Le diagnostic de sécurité a été partagé, les objectifs fixés et les pistes d'actions esquissées. Ces orientations intégraient celles du plan municipal pour vivre en tranquillité dans la ville.

Ainsi, au vu des éléments du diagnostic, certaines actions ont été engagées sans attendre : mise en place du service des correspondants de nuit pour faire face à l'augmentation des troubles nocturnes, développement de l'action territoriale de la police municipale pour répondre à la demande des habitants de Planoise, création d'une équipe de prévention spécialisée pour travailler sur la réinsertion des jeunes en errance à Battant, etc.

Par ailleurs, la Ville de Besançon a organisé fin 2006 des réunions dans les différents quartiers de la ville afin de confronter cette démarche partenariale aux préoccupations des acteurs de quartiers.

Des négociations bilatérales ont été engagées fin 2006, début 2007 avec l'ensemble des partenaires, signataires de l'ancien contrat ou nouvellement intéressés par le biais de la démarche participative (juge des enfants, juge d'application des peines, Chambre de Commerce et d'Industrie).

La loi sur la prévention de la délinquance a été publiée le 5 mars 2007 et une partie de ses décrets d'application sont parus durant l'été et l'automne 2007.

Le projet de Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) 2008-2010 est l'aboutissement de cette démarche et de la prise en compte du nouveau contexte législatif.

Ce contrat est organisé en quatre parties :

- chapitre 1 : Le diagnostic sécurité actualisé en 2007
- chapitre 2 : La problématique du CLPS 2008-2010
- chapitre 3 : Le plan d'actions pour la période 2008-2010
- chapitre 4 : Le suivi, l'évaluation et la période de validité du contrat.

Ainsi, afin d'améliorer encore l'impact de la politique locale de prévention et de sécurité, l'ensemble des partenaires a souhaité renouveler son engagement pour améliorer globalement la sécurité à Besançon dans le respect des fondements et principes qui animent leur action commune depuis près de dix années, mais a également décidé de se fixer des objectifs particuliers en réponse au constat fait dans le cadre de l'Observatoire de la Sécurité.

Ces objectifs particuliers ont donc été précisés pour la période 2008-2010, dans le prolongement du travail entrepris en 2007. Il s'agit :

- En matière de sécurité publique
  - \* faire diminuer les faits d'insécurité et le sentiment d'insécurité, notamment à Planoise et à Battant ;
  - \* faire diminuer les faits de violences et améliorer la prise en compte des victimes de violences ;
  - \* réduire le nombre de troubles, et notamment les troubles nocturnes et les rassemblements ayant un impact en matière de tranquillité ou sécurité publique ;
  - \* infléchir le taux de délinquance juvénile et éviter la réitération des mineurs délinquants.
- En matière de sécurité routière
  - \* faire diminuer les accidents des usagers vulnérables ;
  - \* faire diminuer les accidents des jeunes ;
  - \* faire diminuer les accidents lors des déplacements liés au travail ;
  - \* diffuser la culture sécurité routière et élargir le nombre d'acteurs potentiels en la matière.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires du contrat se proposent de mener une quarantaine d'actions, certaines pilotées par la Ville de Besançon, d'autres par ses partenaires.

Certaines actions visent à accompagner l'intervention des agents et services publics de proximité. Par exemple, en apportant un appui aux commerces implantés dans les quartiers sensibles ou en traitant la violence à l'intérieur et autour des établissements scolaires.

D'autres actions visent à développer une intervention de proximité en réponse aux besoins de sécurité des habitants. Par exemple, en développant la police municipale de proximité, en mettant en place un service de correspondants de nuit ou en créant une cellule de veille à Battant.

D'autres actions visent la prévention des conduites à risque et l'éducation à la citoyenneté. Par exemple en développant une offre de service pour prévenir les violences intrafamiliales, en créant une équipe d'éducateurs de prévention spécialisée à Battant ou en soutenant l'accueil des jeunes usagers de cannabis et leurs familles afin d'évaluer leur comportement de les informer des risques et de les aider à arrêter leur consommation.

D'autres actions portent sur la prévention situationnelle. Par exemple, à travers la conception ou l'aménagement de l'espace et des bâtiments publics ou la sécurisation du réseau de transport en commun.

D'autres actions visent à lutter contre l'insécurité quotidienne et le sentiment d'insécurité. Par exemple en faisant participer les habitants à la définition des actions de prévention et de sécurité ou en luttant contre la détention irrégulière de chiens dangereux.

D'autres actions portent sur l'insertion et la réinsertion. Par exemple, en réalisant des chantiers éducatifs d'insertion ou en répondant par des mesures alternatives à la délinquance des mineurs.

Enfin, d'autres actions visent à lutter contre l'insécurité routière. Par exemple, en sensibilisant les enfants aux dangers encourus par les piétons ou en luttant contre les nuisances liées aux scooters.

Pour réaliser ces actions, la Ville, l'Etat et le Département se sont engagés à mobiliser une enveloppe annuelle destinée à la réalisation des actions du CLPS :

- pour l'Etat, l'enveloppe provient du fonds interministériel de prévention de la délinquance prévu par la loi du 5 mars. Le montant minimum est de 135 K€/an auquel s'ajoutera un apport financier complémentaire en fonction du développement des nouvelles actions (soutien à la fonction parentale, prévention de la violence, citoyenneté),

- pour la Ville, l'enveloppe annuelle est celle prévue dans le cadre du plan tranquillité publique qui s'est élevé à 1,6 M€ en 2007. Le montant sera défini chaque année par le Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget primitif,

- pour le Département, l'enveloppe annuelle dévolue à la mise en œuvre des actions du CLPS s'élève à environ 970 K€ (hors coût des chantiers éducatifs d'insertion).

Les autres partenaires s'engagent à mobiliser les moyens de droit commun nécessaires à la mise en oeuvre des actions inscrites au contrat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité 2008-2010 ;

- d'approuver le projet de Contrat Local de Prévention et de Sécurité 2008-2010 (CLPS 2008-2010) ;

- d'autoriser M. le Maire à engager la dernière phase de négociation avec les partenaires sur cette base contractuelle ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le CLPS 2008-2010 tel qu'il résultera de cette dernière phase de concertation.

«**M. LE MAIRE** : Je laisserai la parole dans un instant à Denis BAUD qui répondra plus précisément à vos questions. J'ai eu l'occasion de le dire et avec le Préfet, ce Contrat Local de Prévention est un document qui formalise la politique locale en matière de prévention et de délinquance. Ce soir on vous présente un projet qui sera validé officiellement le 1<sup>er</sup> février 2008 lors d'une séance plénière. Je ne vais pas tout résumer ce contrat, simplement ce que je veux dire, c'est qu'après les violences urbaines de novembre 2005, nous avons ici dans cette salle élaboré un plan d'actions étudié pour vivre en tranquillité dans la ville et que depuis beaucoup de choses ont été faites, ce n'est pas un plan qui est resté sans suite celui-là, beaucoup de choses ont été faites, un seul exemple ce sont les correspondants de nuit, puisque hier on m'avait donné les chiffres, je ne les ai pas là mais Frédérique PETITCOLIN pourra vous les donner si vous le souhaitez. Les chiffres de l'Observatoire de la Délinquance dans les quartiers montrent combien

l'action des correspondants de nuit a été payante et très largement payante. On a aussi beaucoup travaillé dans le domaine de la prévention, de la sécurité, de la solidarité, de l'emploi, de la réinsertion, beaucoup de choses ont été faites.

Concernant la loi de prévention de la délinquance, on s'est mobilisé, les maires de toutes tendances se sont mobilisés. On a travaillé d'une façon à la fois critique et constructive, un certain nombre de critiques mais aussi des choses constructives. Pour ma part, j'ai reconnu le rôle pivot du Maire dans la prévention locale et effectivement la nécessité d'une lutte contre l'insécurité et la délinquance. Mais ce sur quoi je veux insister, c'est le partenariat qu'il y a. Nous le disions hier avec M. le Préfet et le Procureur de la République, avec l'Éducation Nationale, avec aussi le représentant du Conseil Général, ces problèmes de l'insécurité, ces problèmes de la lutte contre la délinquance, on doit tous être concernés. Il ne s'agit pas de faire des actions dans son coin pour pouvoir donner des coups de projecteur, il faut travailler tous ensemble et effectivement les services de l'État, la police, la mairie, notre police municipale, les 20 partenaires qui se sont engagés autour de nous, le Conseil Général, nous avons établi de bonnes relations et un partenariat qui est efficace, ce qui fait que, vous le savez, la délinquance globalement a baissé sur Besançon grâce à ce travail de partenariat. Alors après on n'est pas d'accord sur tout, et je continue à dire qu'il manque effectivement des policiers sur Besançon, l'État me répond que non, qu'il y en a assez mais ça... Hier d'ailleurs nous avons fait ce que je vous demande de faire ce soir, on l'a dit on n'a pas tous les mêmes analyses mais on regarde ce qui est positif pour la ville et c'est pour cela que nous travaillons ensemble parce qu'il y a beaucoup de choses positives pour la ville. Il y a même dans les mesures qui ont été proposées par le Gouvernement des choses que nous appliquerons parce qu'elles sont positives. Et je me souviens que j'ai eu cette formule hier de dire que tout ce qui est bon pour la ville, tout ce qui entraîne une diminution du sentiment d'insécurité, tout ce qui renforce la prévention, la sécurité, c'est bon à prendre d'où que ça vienne, et moi je le prends.

Le CLPS est une action très partenariale, ce document-là a été validé par 20 partenaires. Cette année il y a des nouveaux partenaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Parquet avec les juges d'application des peines pour les enfants, vont entre autre nous rejoindre. Je crois que c'est un document qui a reçu l'aval de tout le monde. Il est peut-être critiquable mais il a déjà reçu l'accord, avec beaucoup de discussions d'ailleurs, de tous les partenaires et à cette occasion je voudrais remercier l'action du service bien sûr sous la présidence de Denis BAUD et spécialement la chargée de mission, Frédérique PETITCOLIN qui a fait un beau travail, salué par le Préfet lui-même hier ; elle était confuse d'être félicitée publiquement par le Préfet. Donc c'est un document important.

Il y a aussi quelque chose de nouveau, vous l'avez vu, c'est le rôle clé des habitants, dans ce conseil de prévention, par l'entrée des associations de locataires dans ce dispositif. Parmi les grands axes, pour ne citer que des axes forts, il y a la lutte contre les nuisances sonores, contre les scooters, contre l'alcoolisme qui devient un vrai problème dans toutes les villes de France et pas uniquement à Besançon, la lutte contre les tags, car si un tag n'est pas dangereux en soi il renforce le sentiment d'insécurité et vous savez que notre conseil a pris la décision de doubler la cellule anti-tag, que cela a été fait et nous y avons investi pas loin de 600 000 - 700 000 €. Désormais deux équipes «détagent» sur la ville et cette année nous avons «détagné» plus de 16 000 m<sup>2</sup> de façades, mais il y a encore beaucoup à faire. Pour terminer je dirais qu'effectivement s'il n'y a pas de problèmes à Besançon, il y en a toutefois entre autres sur le secteur de Battant où avec le Conseil Général des choses importantes ont été faites. On va continuer à prévenir les violences intra-familiales entre autres, spécialement en direction des femmes mais même, si malgré tout cela, il y a encore des problèmes à Besançon, de l'avis du Préfet, du Procureur de la République et du Directeur de la Police qui sont quand même des spécialistes, Besançon est une ville globalement sûre et des enquêtes qui ont été faites, il ressort que 80 % des habitants trouvent Besançon sûre ou très sûre et que, surtout, il ne faut pas là non plus, en rajouter.

**M. Jean ROSSELOT :** A propos des tags, je commencerai par là parce que je vous ai entendu à la radio dans ma voiture hier après-midi dire que 3 personnes s'occupaient jusqu'à présent du fonctionnement du service anti-tag et qu'il y en aura 6 maintenant. Je trouve que cela fait quand même une sacrée charge de fonctionnement. Je me demande encore une fois, je ne suis pas à votre place et vous avez toutes les manettes en main, s'il n'y a pas d'autres systèmes, notamment la surveillance par les procédés électroniques parce que c'est le pauvre contribuable bisontin qui paie pour «détagner», il paie comme contribuable pour les charges de fonctionnement de la Ville, et je trouve que cela fait quand même beaucoup.

Deuxièmement, d'une manière générale le rapport qui nous est soumis présente bien un enjeu de civilisation (réactions), et je voudrais relativiser les enthousiasmes à commencer par le vôtre, même si je sais qu'il y a de nombreux partenaires pour souligner combien le problème doit être pris d'abord en amont par la racine sous l'angle de la prévention. Ce que je veux dire maintenant vaut tout autant pour le rapport 21 sur la charte de la diversité et de l'égalité des chances où on peut se rendre compte qu'en un an, rien n'a été fait, c'est ce que les jeunes de Planoise disent, pratiquement rien d'efficace. Comme je vois qu'une rencontre est prévue sur l'égalité des chances en octobre 2008, on va dire qu'en un an et demi il n'y a rien de fait. Alors ce qui compte à mon avis pour les populations concernées, ce sont moins les beaux principes auxquels on ne peut que souscrire bien entendu que les réalités de terrain. Et j'appelle réalités de terrain ces jeunes adolescents d'une vingtaine d'années, le dos appuyé aux façades de la place de l'Île de France ou ailleurs, le regard un peu à l'horizon qui, comme Sœur Anne attendent et ne voient rien venir. Je ne l'aurais pas dit, je n'aurais pas été aussi radical dans mon propos si je ne les avais pas entendus il y a quelques jours, il y a quelques heures même, dire cela, je ne fais que rapporter ce que j'entends. Ce qu'ils veulent c'est plus que des chartes, c'est qu'on leur manifeste de l'intérêt, du souci et qu'on s'occupe de les réinsérer au sens le plus actif, vous m'entendez bien, au sens le plus actif et le plus positif du terrain, c'est-à-dire qu'il n'y a que l'autorité municipale qui a le poids pour faire cela, qu'on crée les mises en vis-à-vis entre eux et les artisans, les chefs d'entreprise, ce que seul le Maire peut faire, qu'on meuble plus leur vie d'opportunités tant pédagogiques que festives. En réalité il faut prévenir avec eux plus que réprimer contre eux. Il faut les entendre parler du service des correspondants de nuit qu'ils trouvent complètement en décalage avec la réalité. Eux s'occupent d'assurer une certaine sécurité mais ils attendent de la Mairie autre chose. Alors à tout le moins pour conclure, je crois deviner dans vos propos que vous êtes sorti de cette conception extrêmement réductrice que vous aviez de la loi Sarkozy du mois de mars 2005, lorsque vous affirmiez ne pas vouloir jouer les shérifs.

**M. LE MAIRE :** Je le dis toujours !

**M. Jean ROSSELOT :** Je comprends que vous acceptez l'idée d'en faire un outil, de vous l'approprier pour plus d'efficacité justement en amont, à la racine, en tout cas c'est mon vœu le plus fort.

**M. LE MAIRE :** Non, cher Monsieur ROSSELOT, je n'ai pas changé de discours. Je l'ai encore redit hier, je peux vous redonner d'ailleurs les comptes rendus du Conseil Municipal qui le prouveront, je n'ai jamais dit autre chose que tout ce qui était bon à prendre on le prenait. Alors juste quelques petites remarques : concernant les tags, je crois rêver ! Je sais bien que lors de votre réunion à Saint-Ferjeux, le sujet essentiel était les corbeaux qui polluaient le quartier mais enfin, oser dire qu'on va régler le problème des tags qui coûte cher aux Bisontins en mettant des caméras partout...

**M. Jean ROSSELOT :** Je n'ai pas dit cela, j'ai dit : procédés électroniques.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT derrière les procédés électroniques il faut aussi des hommes et dans certaines villes où ces dispositifs sont installés dont une pas très loin d'ici, il y a 15 personnes derrière, ce n'est pas 3 mais 15. Là on double la cellule anti-tag, à la satisfaction générale d'ailleurs, on crée des emplois et on multiplie par deux les surfaces traitées. La collaboration entre la

police municipale et la police nationale fait que souvent ces jeunes sont arrêtés et sont condamnés. Je reprends l'exemple que j'ai cité hier : la police nationale arrête les taggeurs, la justice les condamne à des peines de travaux généraux et on les fait venir dans nos équipes pour qu'ils «détagent» ce qu'ils ont tagué, c'est un bon exemple. Alors oser dire, parce qu'on est dans une période électorale, que doubler la cellule anti-tag, ce qui est la demande de beaucoup, c'est une dépense et qu'il faut remplacer par des caméras derrière lesquelles il faudra mettre encore beaucoup plus de monde, ce n'est pas juste. Et puis alors, je suis vraiment, Monsieur ROSSELOT, surpris mais heureux que vous ayez enfin découvert qu'à Planoise il y avait des jeunes ! Je suis heureux que vous ayez découvert, vous l'avez dit il y a quelques jours, qu'il y avait des jeunes qui tenaient les murs à Planoise.

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne serais pas fier à votre place.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, j'ai eu la courtoisie de vous laisser parler, si vous voulez bien avoir la courtoisie de me laisser m'exprimer. Vous avez dit que vous les aviez encore vus il y a quelques jours, il y a quelques heures, moi cela fait 25 ans que je les fréquente les jeunes de Planoise. Et puis vous savez, entendre ce discours racoleur -et je sais bien avec qui vous le propagez là-bas- dans la bouche de celui qui est un des soutiens affectifs du grand karchérisateur des banlieues, je trouve cela quand même un peu fort. D'ailleurs lors de vos réunions à Planoise, je crois savoir que certains des jeunes vous ont rappelé cela quand même. Vous savez, les jeunes ne sont pas fous, vous ne pouvez pas aller leur tenir ce discours-là alors qu'ils savent très bien ce que par ailleurs le Gouvernement que vous soutenez fait il ne faut pas les prendre pour des idiots. Moi, je les respecte beaucoup et lorsque je les rencontre, je leur dis que ce n'est pas en restant à tenir les murs avenue de l'Île de France que ça va changer tout seul pour eux. Je leur dis aussi que nous mettons en place des dispositifs pour les aider à compléter leur formation, pour trouver de l'emploi parce qu'avec la charte sur l'égalité des chances où vous dites qu'il ne s'est rien passé -je ne vais pas rentrer dans le bilan ce soir, je le ferai le moment venu- beaucoup de problèmes ont déjà été réglés mais il y a encore beaucoup à faire. Alors vous ne ferez pas prendre des vessies pour des lanternes aux jeunes de Planoise. Ce discours-là, ils vont vite vous faire comprendre, à part quelques-uns que vous rencontrez, que ce n'est pas le discours qu'ils tiennent parce que dites-vous bien que ces jeunes garçons, ces jeunes filles ont une très grande conscience politique et ils savent très bien ce que fait le Gouvernement dont vous êtes ici un des soutiens.

Moi ce que je propose aux jeunes de Planoise, ce n'est pas cela ; ce que je leur propose ainsi qu'à tous les jeunes de Besançon, c'est de renforcer, par le plan de réussite éducative mis en place par ma Première Adjointe, l'éducation dès l'école primaire, de renforcer l'action à l'accompagnement scolaire pour que ceux qui ont des difficultés puissent en sortir, d'intervenir comme je le fais chaque année des dizaines de fois avec mes Adjoints pour qu'ils obtiennent des stages, qu'ils puissent avoir des expériences professionnelles, de les aider à rentrer dans des entreprises. Et je suis très heureux que des grandes entreprises de la place, comme EDF, GDF, des entreprises d'intérim, Ginko où nous avons la main, et où des dizaines de garçons de ces quartiers travaillent, embauchent ces jeunes. Je propose effectivement à ceux qui veulent s'en sortir de les aider. Rester à tenir les murs ça n'a jamais rien fait changer et le discours que vous pouvez tenir et que vous tenez actuellement, ce n'est pas celui que je tiens et qui dit en substance : on va vous aider mais il faut aussi que vous vouliez vous prendre en main, je ne peux pas tout faire pour vous.

**M. Pascal BONNET :** Je constate que vous ne voulez pas entrer dans un débat électoralisme...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas moi qui attaque.

**M. Pascal BONNET :** ...et que vous ne pouvez pas vous empêcher d'attaquer le Gouvernement et d'être dans la simplification en parlant de karcher alors qu'on est là justement dans un contrat qui implique aussi les services de l'État et qui témoigne de la volonté du Gouvernement de travailler en profondeur dans ces quartiers...

**M. LE MAIRE** : Je l'ai dit tout à l'heure, Monsieur BONNET.

**M. Pascal BONNET** : Oui, mais vous avez dit après qu'on était des soutiens d'un Gouvernement qui paraît-il ne se souciait pas des jeunes des quartiers, donc il y a une contradiction dans vos propos.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit cela, j'ai parlé du karchérisateur qui n'est pas M. FILLON.

**M. Denis BAUD** : J'ai bien entendu que M. ROSSELOT avait toujours des doutes sur l'efficacité des correspondants de nuit. On a des premiers chiffres qui prouvent l'inverse, que les troubles nocturnes ont baissé dans les secteurs où il y a des correspondants de nuit, nous tenons ces chiffres à votre disposition.

**M. LE MAIRE** : Tu peux les donner si tu les as là, ils sont publics.

**M. Denis BAUD** : L'Observatoire de la Sécurité a enregistré une baisse des troubles nocturnes entre le second semestre 2006 et le second semestre 2007, parce que bien entendu on compare des périodes comparables sinon on joue avec les chiffres, de 48,7 % à indicateur constant sur les quartiers où interviennent les correspondants de nuit, à moins 41,4 % pour Besançon, 9,8 % c'est ça le chiffre si l'on compte les signalements faits par les correspondants de nuit eux-mêmes à partir de juillet 2007. Je rappelle que le premier objectif fixé était la stabilisation du nombre de troubles dans les quartiers d'intervention. Nous sommes déjà au-delà parce qu'on avait un objectif modeste et réaliste et cet objectif est atteint partout, à l'exception pour l'instant de Planoise où on note simplement, à deux cas près, une stagnation. Donc les correspondants de nuit sont efficaces et ils sont appréciés par la population mais où je ne peux être que d'accord, c'est que les correspondants de nuit ne vont pas résoudre tous les problèmes et entre autres les problèmes d'insertion des jeunes dans ces quartiers, ils ne sont pas du tout destinés à cela.

Ce que je voudrais vous dire Monsieur ROSSELOT, c'est que sur les 29 actions nouvelles sur 47 du CLPS, et ça c'est important parce que ça veut dire que le CLPS c'est une démarche dynamique, on n'est pas là dans la reconduction, je répète 29 actions nouvelles sur 47, eh bien il y a 14 actions sur 47 consacrées à l'insertion et à la réinsertion. Cela veut donc bien dire que...

**M. LE MAIRE** : Soit plus du quart.

**M. Denis BAUD** : ...le travail en profondeur que vous appelez de vos vœux, nous sommes en train de le mener et que les correspondants de nuit, c'est vrai on en a beaucoup parlé ces derniers temps, ce n'est que la partie visible, je dirais si je pouvais employer une image, de l'iceberg qui est beaucoup plus profond et qui met en œuvre des actions depuis de très nombreuses années. L'un n'empêche pas l'autre et c'est mis en corrélation bien entendu avec le plan de lutte contre les discriminations, il n'y a pas de contradiction entre tout cela. Donc je pense que vous étiez mal informé Monsieur ROSSELOT et je suis surpris parce que je vous avais vu à quelques réunions de quartier qu'on avait faites au mois de mai-juin où on avait initié justement cette démarche participative et on a retenu les remarques des habitants.

**M. LE MAIRE** : J'entends les remarques de Jean ROSSELOT, mais j'ai surtout entendu ce que disait M. le Préfet car le Maire ne fait pas grand-chose, c'est bien connu. Ce que le Préfet a dit hier ainsi que le Procureur de la République, c'est que la situation à Besançon était bonne. Il a même ajouté que c'est parce qu'elle était bonne qu'on n'avait pas plus de moyens. Donc je veux bien qu'on dise que Besançon est une ville mal gérée, que le Maire ne fait rien, ce n'est pas l'avis du représentant de l'État qui n'a pas qualifié la gestion du Maire mais qui a dit que les résultats sont bons et lorsque j'ai dit qu'effectivement si à Besançon en 2005 cela avait été un peu moins difficile que dans d'autres villes parce qu'il y avait beaucoup d'associations, le Préfet a dit devant la presse qui était présente qu'il était d'accord. Et il a donné un autre exemple, celui de la Ville de Marseille avec son Maire, Jean-Claude GAUDIN, où il y

a eu très peu d'incidents parce que là aussi il y avait un bon maillage territorial. Des choses ont été faites et je redis qu'il y a une bonne collaboration avec les services de l'État, une bonne collaboration avec le Préfet, avec la Justice. Je ne dis pas que tout va mal mais il reste des problèmes. A Battant il y a un problème spécifique à traiter et on sait très bien que les correspondants de nuit n'ont pas le même travail à Battant qu'à Planoise. C'est pour cela qu'en liaison avec le Conseil Général, vous parlez de prévention et là-dessus vous avez raison, il y a une équipe d'éducateurs que vous ne voyez pas qui travaille sur le secteur Battant et ça c'est quelque chose de nouveau. Et lorsqu'il y a des réunions du Conseil Local de Prévention, eh bien effectivement tout le monde est autour de la table, les cellules de veille qui travaillent, qui font remonter. Ces cellules de veille réunissent une fois par mois le proviseur du collège, des instituteurs, la police nationale, la police municipale, les associations du quartier pour faire le point sur le quartier, c'est un vrai travail. Chaque fois qu'une cellule se réunit dans un quartier on ne fait pas une conférence de presse mais il y a un grand travail qui est fait et je m'en félicite. Et je redis encore que je me félicite de la collaboration qu'il y a avec les services de l'État, de la Justice, de l'Éducation Nationale, du Conseil Général et ensemble, Dieu merci on n'a pas ce style de polémique, nous sommes, je le disais hier, des pragmatiques. Ce que je veux, ce que les Bisontins me demandent ce ne sont pas des discours mais des résultats et le résultat nous l'avons, la délinquance a baissé à Besançon. Alors, ça peut effectivement déplaire à certains mais c'est la réalité des chiffres et j'en suis heureux. J'ajouterai que la lutte contre la délinquance ce n'est pas que des policiers partout, c'est aussi un travail de prévention et d'éducation.

**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, peut-être sur la forme de nos interventions, au cours de cette séance et de celle de février, acceptez qu'on puisse débattre sans systématiquement que vous puissiez nous reprocher qu'on est en campagne électorale. Je crois que le débat démocratique doit admettre, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'on puisse s'exprimer sans qu'il y ait des brouhahas et des discussions de la part de votre majorité Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : C'est quoi le sujet de débat ?

**M. Bernard LAMBERT** : Sur ce dossier, je trouve que vous avez une contradiction forte. Vous commencez en disant qu'au niveau de la police nationale il y a un manque d'effectifs et vous terminez en disant que finalement l'effectif qui est là vous le prenez, quand il y a des résultats et on sait que la délinquance baisse selon nous d'environ 10 à 13 %. Donc quand il y a de bons résultats Monsieur le Maire, ne demandez pas des effectifs supplémentaires au niveau national, on peut faire avec moins quand les résultats sont bons. Est-ce que cette phrase-là vous l'admettez ?

**M. LE MAIRE** : Je dis qu'il manque ...

**M. Bernard LAMBERT** : Merci, je continue. Ensuite Monsieur le Maire (rires), on n'a peut-être pas la même analyse que vous, c'est-à-dire qu'on constate que depuis 2002 les résultats sont bons et vous ignorez qu'en 2002 il y a eu un changement, une politique particulière que j'appelle moi une politique nationale qui est raisonnée et préventive avec une chaîne pénale qui fait ses résultats, qui les porte encore aujourd'hui, vous l'avez souligné mais à mon avis tardivement. Enfin il faut encore progresser et je ne suis pas trop d'accord avec les chiffres de notre collègue Denis BAUD sur les correspondants de nuit, je trouve que les résultats doivent être encore affinés et qu'il faut progresser et comme vous le dites il faut progresser ensemble.

**Mme Claire CASENOVE** : Je voudrais juste poser une petite question à M. BAUD : est-ce que Alternative Chantiers est prévu dans la tranche 2008-2010 comme partenaire ? C'est juste pour savoir si je dois m'abstenir ou voter oui.



**M. Denis BAUD** : Les chantiers d'insertion dont on parle dans le document sont surtout des chantiers d'insertion avec l'ADDSEA. Et puis là c'est un dossier qui traite des principes, donc je crois que vous pouvez voter en toute sécurité.

**Mme Claire CASENOVE** : Merci.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Je veux juste faire le point sur le problème de la délinquance mais surtout des tags parce que j'ai l'impression qu'on se méprend tout à fait sur le problème des taggeurs. Vous dites il faut accompagner les jeunes qui tiennent les murs et tout mais enfin parmi...

**M. LE MAIRE** : C'est M. ROSSELOT qui a dit cela.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : ...parmi les taggeurs il n'y a pas que des jeunes en difficulté.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait, il y en a même très peu.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Il y a des gens qui ont quand même la volonté de dégrader et les sensibiliser ne donnera rien. Il y en a aussi qui sont des artistes et puis il n'y a pas simplement que des gens qui sont en mal d'identification. Rue Pasteur on est taggé, je vais vous dire franchement, toutes les semaines, et je ne suis pas le seul, toute la rue. Ainsi j'ai été amené à témoigner dernièrement contre deux jeunes qui avaient taggé toute la rue Mégevand et toute la rue Pasteur, je crois que les parents étaient pour l'un médecin et pour l'autre enseignant, enfin de cet ordre-là.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr !

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Le problème de dire il faut remédier aux difficultés de fond, en fait là il y a un problème d'éducation. C'est pour cela qu'entre Jean ROSSELOT et vous, je dis qu'il faut prendre les idées de l'un et de l'autre parce que finalement avoir 6 personnes aujourd'hui pour les nettoyer ce n'est peut-être pas mal tant qu'on ne peut pas faire autre chose mais c'est vrai que les caméras il faut peut-être anticiper et s'y mettre ; aujourd'hui je crois qu'il faut mêler tout cela, tout cela c'est une violence urbaine. Il faut résoudre les problèmes d'une façon ou d'une autre et pour moi ce n'est pas une bonne chose que l'un dise à l'autre qu'il a des mauvaises idées, je crois qu'il faut mêler les deux idées et y travailler ensemble.

**M. LE MAIRE** : Mon cher ami, tu as mal compris ce que j'ai dit. Je pense qu'effectivement ceux qui taguent il faut les faire «détager» et j'ai dit hier lors de cette conférence de presse, j'ai fait le même constat que toi c'est que les jeunes qui taguaient ce n'était pas les jeunes des quartiers parce que figurez-vous que les bombes de peinture coûtent très très cher. Je sais très bien que ce ne sont pas, enfin je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais essentiellement ce sont des personnes issues de famille où il ne devrait pas y avoir de problème et il y a là un problème d'éducation. C'est pour cela que dans notre plan local de prévention, on parle aussi beaucoup d'aide à la parentalité parce qu'il faut redonner leurs responsabilités aux familles. Le Maire ne peut pas tout, pas plus que l'État, pas plus que la société. Il faut aussi que les parents prennent leurs responsabilités, c'est leur rôle aux parents d'éduquer leurs enfants et de leur dire ce qui est bien et ce qui est mal. Je suis donc d'accord avec toi là-dessus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 2008.*